

# Guide de nomenclature des noms normalisés en français pour les plantes Trachéophytes de France métropolitaine

Code NFN Version 2.4 – novembre 2014

par Daniel Mathieu, Mélisse Durécu, David Mercier,  
Joël Mathez, Michel Chauvet

## INTRODUCTION

L'objectif de ce guide est de fournir une aide pour établir un NOM FRANÇAIS NORMALISÉ (NFN) à chaque taxon de la flore vasculaire de France métropolitaine. Il pourra être étendu à d'autres contrées (territoires d'Outre Mer) et d'autres groupes taxonomiques (Bryophytes, Lichens...).

Chaque taxon peut être désigné selon trois niveaux de nomenclature différents et complémentaires : 1) la nomenclature scientifique en latin soumise aux règles du Code international (McNeill, 2012), 2) les noms en langues vernaculaires, 3) la nomenclature normalisée en langue française. Cette dernière établit un lien entre les deux premières dans la mesure où le nom normalisé est unique pour chaque taxon (à l'instar de la nomenclature scientifique), mais établi en langue française, comme les noms vernaculaires français.

Les principes qui guident ce travail sont :

— **de permettre une meilleure communication avec le public** en désignant les plantes par un nom plus facile à retenir et à utiliser que le nom scientifique ;

— **d'éviter les confusions en disposant d'un nom normalisé unique en langue française pour chaque plante, quel que soit son rang taxonomique**, permettant notamment de répondre de façon adaptée aux obligations légales qui imposent de désigner tous les taxons cités dans les arrêtés de protection par leurs dénominations scientifique et en langue française ;

— **de proposer une nomenclature stable dans le temps** et de ce fait plus ou moins indépendante de la nomenclature latine sujette à de nouveaux changements dans les années à venir au gré des découvertes scientifiques en matière de phylogénie et de taxonomie, ou d'une application rigoureuse des règles de nomenclature (par ex. application de la priorité en cas de découvertes bibliographiques).

Ce travail, réalisé par Tela Botanica, s'inscrit dans le programme national de constitution du référentiel *TAXREF* de la flore et de la fonge de France conduit par le Muséum national d'histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et Tela Botanica, sous l'égide du ministère chargé de l'environnement.

La méthodologie retenue pour accomplir ce travail repose sur la rédaction d'un « guide méthodologique » permettant de définir une procédure unique de choix des noms normalisés pour l'ensemble des taxons. Cette démarche, initiée par Mélisse Durécu (Code Tela Botanica, 2011, <http://www.tela-botanica.org/projets/99/telechargement/18430>), est inspirée des travaux de différentes sources, notamment de ceux de Gisèle Lamoureux

au Québec (Lamoureux, 2002), qui a fourni le socle de base à la rédaction de la version initiale du guide pour la flore de France.

D'autres références ont également été consultées comme « *Le guide des noms recommandés par le Comité pour les noms français des champignons* » (Jean Rovéa, coordinateur du comité, 2011), les travaux de Vincent Boulet dans le cadre des inventaires floristiques réalisés par le CBN de Bailleul (<http://www.cbnl.org/ressources-documentaires/referentiels-et-outils-de-saisie/article/referentiels>). Pour les noms de genre, nous nous sommes inspirés du travail très bien documenté de Daniel Geerinck dans sa publication « *Les noms français des genres d'Anthophytes en Belgique* » (2014).

Afin de répondre au double objectif d'une nomenclature facilement accessible au public mais suffisamment rigoureuse pour établir un lien biunivoque avec la nomenclature scientifique, il a fallu établir un juste milieu entre deux impératifs parfois contradictoires : s'inspirer au mieux des noms communs et vernaculaires déjà utilisés en langue française et proposer des noms normalisés répondant à des critères rigoureux en termes nomenclaturaux.

Pour cela un principe fondamental, stipulé dans l'article 1.2 du code, a été adopté : **tous les noms français normalisés sont constitués par la juxtaposition de deux termes : un substantif correspondant au nom de genre suivi d'une épithète** – souvent composée – correspondant au nom d'espèce ou infraspécifique (sous-espèce, variété). Les autres règles sont des recommandations destinées à faciliter le choix de ces deux termes en vue d'obtenir un corpus homogène de noms établis sur des principes communs.

## SECTION 1 : PRINCIPES ET RÈGLES DE BASE

**Article 1.1** : Un nom français normalisé unique est attribué à chaque taxon dans le cadre de la constitution du référentiel national *TAXREF*. Cette relation biunivoque s'applique à tous les taxons de rang spécifique et infraspécifique, mais ne s'applique pas au rang générique (à un nom de genre scientifique peuvent parfois correspondre plusieurs noms de genre en français ; à un même nom de genre en français peuvent parfois correspondre plusieurs noms scientifiques).

**Article 1.2** : Adoption systématique d'un bi-nom (Ex. *Acer pseudoplatanus* = Érable sycomore), même lorsqu'il s'agit d'une sous-espèce (cf. section 4). Pour le genre, conserver dans la mesure du possible un seul nom de genre français

par genre latin (voir exceptions section 2). Pour l'épithète spécifique, adopter des noms populaires très répandus (Ex. coquelicot, rose-de-Noël, herbe-aux-chantres...) et éviter les termes techniques ou ne figurant pas dans les dictionnaires courants de la langue française (cf. section 3). Il est souhaitable que les noms français normalisés se rapprochent le plus possible de l'usage de la langue française, de façon à être familiers aux locuteurs et faciles à mémoriser.

**Article 1.3 : L'établissement d'une nomenclature normalisée s'inscrit dans un désir de stabilité.** Ainsi, la liste des noms latins du référentiel taxonomique scientifique est appelée à évoluer au fil de versions successives en fonction des progrès taxonomiques et nomenclaturaux. Un taxon peut ainsi voir son nom scientifique retenu modifié pour ces raisons. En revanche, pour un taxon donné, tout nom normalisé préalablement fixé doit être conservé s'il reste pertinent.

**Article 1.4 : Par souci de normalisation et pour faciliter l'indexation, éviter l'emploi d'inversions où l'épithète précède le nom générique.** Toutefois, certains noms français largement utilisés placent l'épithète "grand(e)" ou "petit(e)" avant le nom de genre. Afin d'en conserver l'usage, on peut, dans les index, placer cette épithète après le nom de genre, mais entre parenthèses et avec une première lettre majuscule [Ex : *Vinca major* = Pervenche (Grande)]. Ainsi, le nom habituel pourra continuer à être utilisé en dehors des index (Ex. : Grande Pervenche).

**Article 1.5 : Afin d'évaluer au mieux la popularité d'un nom français, se référer aux noms français signalés dans les ouvrages les plus utilisés en France.** Voir en annexe les principaux ouvrages consultés. Dans le cas où le nom normalisé n'existe pas encore, il peut être choisi en fonction du nom latin retenu ou de l'un de ses synonymes, selon la pertinence du résultat. La consultation de sites de référence en langue étrangère peut également donner des pistes pour attribuer un nom français à ces taxons. Le choix d'une épithète doit tenir compte de la pertinence de sa signification, à la différence du Code de nomenclature scientifique qui privilégie la priorité (ce qui permet de nommer *chinensis* une plante américaine, ou *hirsutus* une plante glabre !). C'est pourquoi « Mouron des champs » est préférable à « Mouron rouge », car cette espèce inclut des formes à fleurs bleues.

## SECTION 2 : APPLICATION AU NOM DE GENRE

**Article 2.1 : Adopter, si possible, un seul nom générique français par genre ou groupe d'espèces morphologiquement homogène** de niveau semblable (Ex. *Limonium* = Statice).

**2.1.1** Si un seul nom français est envisagé mais s'applique à plusieurs genres du référentiel taxonomique, alors

**2.1.1.1** Si ce nom français est utilisé pour désigner toutes les espèces de plusieurs genres taxonomiquement proches (groupe morphologique),

→ **ce nom français sera retenu pour ces différents genres** (Ex. *Arabis* et *Arabidopsis* = Arabette).

**2.1.1.2** Si ce nom français est utilisé pour désigner toutes les espèces de beaucoup de genres non homogènes morphologiquement,

→ **ce nom français ne sera retenu pour aucun des genres** : choisir ou inventer un autre nom français pour chaque genre (Ex. *Helichrysum* = Hélichryse et non pas Immortelle).

**2.1.1.3** Si ce nom français est utilisé pour désigner un genre ainsi que quelques espèces d'autres genres (lié à un changement nomenclatural plus ou moins récent, une proximité taxonomique évidente ou des critères morphologiques et sensoriels similaires),

→ **ce nom français ne sera retenu que pour le genre principal** et les espèces des autres genres seront nommées avec les autres noms de genres français auxquels on peut les rapporter (Ex. *Urtica* = Ortie, *Lamium* = Lamier, y compris pour *Lamium album* L. couramment appelé « Ortie blanche » qui sera donc « Lamier ortie-blanche »).

**2.1.2** Si deux ou plusieurs noms français peuvent être envisagés pour un même genre du référentiel,

**2.1.2.1** S'il s'agit de deux façons différentes de transcrire le nom latin,

→ **pour les noms latins en -is la transcription française en -is sera retenue** (Ex. *Crepis* = Crépis et non pas Crépide).

**2.1.2.2** Si une traduction du nom latin et un nom populaire sont en compétition,

→ **le nom populaire sera retenu** (Ex. *Ammophila* = Oyat et non *Ammophile*).

**2.1.2.3** Si plusieurs noms français sont pertinents pour désigner des subdivisions d'un même genre,

→ **plusieurs noms français pertinents pour un même genre seront retenus lorsqu'ils distinguent des caractères morphologiques et/ou sensoriels évidents** (Ex. *Viola* = traduit en Violette ou Pensée selon l'orientation des pétales, redressés ou étalés).

**2.1.3** Si le référentiel scientifique a été amené à choisir entre plusieurs conceptions du découpage en genres,

**2.1.3.1** Si le référentiel scientifique adopte une conception étroite des genres (« petits genres »),

**2.1.3.1.1** Si chaque petit genre a un nom français pertinent,

→ **un nom français distinct sera donné à chaque genre** (Ex. *Alchemilla* = Alchémille / *Aphanes* = Aphanès).

**2.1.3.1.2** Si seuls certains genres ont un nom français pertinent,

→ **le même nom français sera donné à deux ou plusieurs genres formant un groupe morphologique homogène**, au sein duquel la reconnaissance des genres est difficile à réaliser selon des caractères simples facilement observables. (Ex. *Arenaria* et *Moehringia* = Sabline).

**2.1.3.1.3** Si le nom français d'un « gros » genre est pertinent pour un ou plusieurs petits genres,

→ **le même nom français sera donné à plusieurs petits genres** [Ex. *Diphysastrum*, *Lycopodium*, *Lycopodiella* = Lycopode ; *Kickxia* et *Linaria* = Linaire et *Chaenorhinum* et *Antirrhinum* = Muflier (la longueur de l'éperon distingue les Mufliers des Linaires)].

**2.1.3.2** Si le référentiel scientifique adopte une conception large des genres (« gros genres »),

**2.1.3.2.1** Si le nom français d'un genre est mis en synonymie du nom de genre retenu pour l'ensemble,

→ **le nom français retenu sera celui du genre retenu** ([Ex. *Evax* (genre « disparu ») = *Filago* = Cotonnière]).

**2.1.3.2.2** Si le nom français du genre mis en synonymie d'un nouveau genre était très employé,

→ **les deux noms français resteront attribués au genre retenu. Ils seront employés selon les**

**cas en fonction de critères morphologiques et sensoriels ou en fonction de l'ancienne classification.** [Ex. *Anagallis* = Mouron (genre « abandonné » par le référentiel désormais inclus dans le genre *Lysimachia*) ; *Lysimachia* = Lysimaque ; donc *Lysimachia* = Lysimaque ou Mouron (distingués par la couleur)].

**Article 2.2 : Adopter un nom à consonance française et proche du sens du nom latin** (Ex. *Veronica* = Véronique). Si le nom latin est complexe et n'a pas d'équivalent en français,

→ le nom français sera une adaptation orthographique simplifiée (Ex. *Buddleja* = Buddléia) ;

→ le nom français retenu sera celui normalement utilisé pour un autre genre proche ou synonyme [Ex. *Kosteletzkya pentacarpos* = Hibiscus à cinq fruits (*Hibiscus* est un genre synonyme)].

**Article 2.3 : Adopter si possible un nom simple** (pas composé) (Ex. *Delphinium* = Dauphinelle préférable à Pied-d'alouette) ; utiliser systématiquement le trait d'union dans les cas d'exception (Ex : *Vincetoxicum* = Dompte-venin).

#### Article 2.4 : Genres hybrides

2.4.1 S'il s'agit d'un genre hybride entre deux genres considérés comme distincts en nomenclature scientifique, mais réunis dans la nomenclature française normalisée, le genre hybride est nommé de la même façon que les genres dont il provient [Ex : ×*Dactyloдения*, hybride entre les genres *Dactylorhiza* (= Orchis) et *Gymnadenia* (= Orchis), est dénommé Orchis].

2.4.2 S'il s'agit d'un hybride entre espèces portant deux noms de genres distincts en nomenclature française normalisée (qu'elles appartiennent ou non aux mêmes genres dans le référentiel scientifique), le nom du genre hybride est formé sur les noms français normalisés des deux genres [Ex : ×*Festulolium*, hybride entre les genres *Festuca* (= Fétuque) et *Lolium* (Ray-grass, pour les espèces impliquées), est dénommé *Festulolium*. En revanche, ×*Schenodolium*, hybride entre les genres *Schenodorus* (= Fétuque) et *Lolium* (= Ray-grass pour les espèces impliquées), est également dénommé *Festulolium*.]

## SECTION 3 : APPLICATION À L'ÉPITHÈTE SPÉCIFIQUE

**Article 3.1 : Adopter en priorité un nom populaire d'espèce très répandu** : expression descriptive faisant référence si possible à la morphologie, à l'habitat ou à la répartition spécifique (Ex. *Sisymbrium officinale* = Sisymbre herbe-aux-chantres ou *Hieracium eriophorum* = Épervière des dunes).

3.1.1 S'il existe deux noms populaires très répandus,

→ adopter le nom le « plus » populaire (parfois difficile à évaluer) (Ex. *Heracleum sphondylium* = Berce commune et non Berce des prés dans ce cas).

3.1.2 Dans certains cas particuliers la traduction de l'épithète latine est préférée au nom populaire (Ex. *Lysimachia arvensis* = Mouron des champs et non Mouron rouge).

**Article 3.2 : S'il n'existe pas de nom populaire très répandu**, adopter un nom traduit de l'épithète spécifique latine (sens et/ou consonance) (Ex. *Luronium natans* = Flûteau nageant).

3.2.1 Si l'épithète envisagée découle d'une erreur,

3.2.1.1 S'il s'agit d'une erreur de traduction latine,

3.2.1.1.1 Si l'erreur est sémantique,

→ corriger l'erreur [Ex.: *Ophrys bombyliflora* = Ophrys bombyle (Bombyle = diptère pollinisateur ressemblant à la fleur de cette espèce) et non O. bombyx (Bombyx = lépidoptère sans rapport avec cette espèce)].

3.2.1.1.2 Si l'erreur est orthographique,

→ corriger l'erreur dans tous les cas [Ex. *Erodium manescavii* = Érodium de Manescav (et non Érodium de Manescot ou Érodium de Manescav...)].

3.2.1.2 S'il s'agit d'une erreur d'identification originale,

→ corriger l'erreur au cas par cas (cas des synonymes *sensu...*) [Ex.: *Erica erigena* (*Erica mediterranea sensu* Coste) = Bruyère occidentale (répartition) et non Bruyère méditerranéenne)].

3.2.2 Si l'épithète envisagée est une traduction de l'épithète latine d'un ancien nom de la plante tombé en synonymie,

→ garder la traduction de l'ancienne épithète si elle est très répandue, sinon préférer la traduction de l'épithète retenue. En règle générale choisir celle qui est la plus discriminante pour le taxon (Ex. *Lindernia palustris* = Lindernie des marais et non Lindernie couchée du nom *Lindernia procumbens* tombé en synonymie).

3.2.3 Si la traduction de l'épithète n'est pas pertinente car elle discrimine très mal l'espèce au sein de son genre ou peut créer une confusion,

→ ne pas retenir cette épithète, s'il en existe une plus pertinente (Ex. *Paulownia tomentosa* = Paulownia commun, non Paulownia tomenteux, car la plupart des espèces du genre sont tomenteuses).

3.2.4 Si l'épithète latine fait référence à un autre genre,

→ utiliser le nom français du genre en question précédé de « faux- », « fausse- » ou « pseudo- » (Ex. *Fallopia convolvulus* = Renouée faux-liseron). Exception s'il existe un nom populaire très répandu pour l'espèce (Ex. *Glechoma hederacea* = Glécome Lierre-terrestre et non Glécome faux-Lierre).

3.2.6 Remplacer si nécessaire les termes techniques ne faisant pas partie du vocabulaire courant ou ne figurant pas dans les dictionnaires communs par une traduction plus compréhensible (Ex. *Globularia cordifolia* = Globulaire à feuilles en coeur préférable à Globulaire cordifoliée).

**Article 3.3 : Favoriser les épithètes formées d'un seul mot plutôt que de plusieurs mots** (Ex. *Acer pseudoplatanus* L. = Érable sycomore).

**Exception 1** : Noms d'habitats, de lieux ou de personnes dont l'usage est très répandu (Ex. *Cirsium arvense* (L.) Scop. = Cirse des champs et non Cirse champêtre).

**Exception 2** : Épithète non réduite dans le cas du remplacement d'un terme technique ou ne figurant pas dans le vocabulaire courant (Ex. *Gentiana utriculosa* L. = Gentiane à calice renflé).

**Exception 3** : Expressions imagées ou consacrées par l'usage (Ex. *Achillea ptarmica* L. = Achillée herbe-à-éternuer).

**Article 3.4 : Éviter d'utiliser les noms populaires qui désignent plusieurs espèces d'un même genre** (Ex. *Lepidium squamatum* Forssk. = Passerage écailleuse et non Passerage corne-de-cerf parce que *Lepidium didymum* est aussi appelé Corne de cerf).

## SECTION 4 : APPLICATION AUX NOMS DES SOUS-ESPÈCES, VARIÉTÉS ET HYBRIDES

### Article 4.1 : Sous-espèces

#### 4.1.1 : Ne pas employer de trinôme pour les sous-espèces.

Les noms français des sous-espèces seront des binômes, avec comme épithète le nom français correspondant à la traduction de l'épithète latine de la sous-espèce (Ex. *Lathyrus japonicus* subsp. *maritimus* (L.) P.W. Ball = Gesse maritime).

4.1.2 : Indiquer une sous-espèce autonome par une épithète originale quand c'est possible (ex : *Rubus idaeus* = Framboisier commun (répartition holarctique) et *Rubus idaeus* subsp. *idaeus* = Framboisier d'Europe (car cette sous-espèce est limitée à l'Europe), **sinon ajouter « au sens strict » après le binôme** (Ex. *Centaurea aspera* L. subsp. *aspera* = Centaurée rude *au sens strict*).

### Article 4.2 : Variétés

4.2.1 : Pour les variétés, en règle générale conserver le nom de l'espèce ou de la sous-espèce et ajouter une épithète pour indiquer la variété afin de garder la mémoire du taxon de rattachement de niveau supérieur et éviter de créer trop de noms artificiels (Ex. *Veronica chamaedrys* subsp. *chamaedrys* var. *lamiifolia* (Hayne) Beck = Véronique petit-chêne à feuilles étroites).

4.2.2 : Cependant pour les variétés fréquemment élevées au rang d'espèce ou de sous-espèce, on pourra utiliser un binom, comme pour les espèces et les sous-espèces.

4.2.3 : indiquer une variété autonome en rajoutant « variété au sens strict » après le binôme (Ex. *V. chamaedrys* L. subsp. *chamaedrys* var. *chamaedrys* = Véronique petit-chêne variété au sens strict ou *Bidens pilosa* L. var. *pilosa* = Bident poilu variété au sens strict). Ne pas utiliser « au sens strict » dans un nom, il s'agit d'un commentaire taxonomique.

### Article 4.3 : Hybrides

Les hybrides seront traités comme des espèces avec binom ne faisant pas référence aux parents (Ex. *Pistacia saportae* Burnat, hybride entre *P. lentiscus* et *P. terebinthus*, est dénommé Pistachier de Saporta).

## SECTION 5 : APPLICATION AUX PLANTES CULTIVÉES

**Article 5 :** les plantes cultivées sont issues de taxons sauvages sélectionnés par les hommes pour leurs qualités utilitaires. Nombre d'entre elles possèdent un nom commun très usité : Poireau, Ciboule, Échalote, etc. Dans ce cas, on pourra retenir ce nom commun (souvent différent du genre retenu pour le nom français) en le complétant par une épithète « adaptée » comme : commun, cultivé, consommé, etc. (Ex : *Allium fistulosum* L. = « Ciboule cultivée » sera préféré à « Ail fistuleux » ; *Allium porrum* L. subsp. *porrum* = « Poireau cultivé » plutôt que « Poireau commun au sens strict »).

## SECTION 6 : RÈGLES TYPOGRAPHIQUES

**Article 6.1 :** les règles typographiques utilisées pour orthographier les noms sont celles recommandées par le « *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* », Imprimerie nationale, 1990 (ISBN 2-11-081075-0) et ses récentes rééditions.

L'application de ces règles en botanique et zoologie est détaillée sur le site Wikipédia à la page :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Conventions\\_typographiques#Botanique\\_et\\_zoologie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Conventions_typographiques#Botanique_et_zoologie)

### Article 6.2 : Noms de genre

Lorsqu'il est utilisé dans son sens scientifique, le nom de genre est toujours orthographié avec une majuscule pour la première lettre (Ex : le Chêne vert). Dans le langage courant, pour désigner un organisme hors d'un contexte scientifique, on n'utilisera pas de majuscule (Exemple cité dans Wikipédia : « J'ai vu cinq cyclamens et un cyclamen pourpre », c'est-à-dire cinq cyclamens et un de couleur pourpre. En revanche, si l'on désire mentionner une espèce précise, il est souhaitable de mettre une majuscule. Exemple : « J'ai vu cinq Cyclamens, dont un Cyclamen pourpre », c'est-à-dire cinq plantes du genre *Cyclamen* dont un de l'espèce *Cyclamen purpurascens*).

### Article 6.3 : Épithètes spécifiques

Les différentes composantes des noms d'épithètes sont écrites en lettres minuscules, sauf pour :

- les noms d'auteur (ex : Anthémis de Gérard),
- les noms de lieu (ex : Anthémis des Carpates),
- lorsque la place de l'épithète est inversée [ex : Grande Berce = Berce (Grande)],
- pour les substantifs désignant des noms vernaculaires consacrés non utilisés comme noms de genre (Viorne Obier, Viorne Tin, Viorne Lantane, Chêne Kermès, Chêne Rouvre, Sénéçon Jacobée, Thym Serpolet...).

## SECTION 7 : GENRE ET ACCORD

### Article 7.1 : le genre des noms de famille et de genre

Les noms de famille et de genre sont tous affectés d'un genre, masculin (m.) ou féminin (f.). Le choix du genre suit l'usage courant du nom s'il est déjà usité (ex : un Coquelicot, une Violette). Si le nom a été créé, on lui affecte arbitrairement un genre. On peut parfois s'inspirer du genre du nom latin correspondant pour déterminer le genre du nom français.

### Article 7.2 : accord en genre et en nombre

Les noms de genre s'accordent en nombre comme les noms communs (ex : les Chênes).

Les épithètes s'accordent en genre et en nombre (ex : les Violettes odorantes) à l'exception des noms composés qui sont invariables (ex : réveille-matin, pied-de-coq, faux-Acacia)

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bonnier G. & G. de Layens, 1981 - *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique*, Nouvelle édition revue et corrigée. Ministère de l'Éducation Nationale, Librairie générale de l'enseignement, Paris.
- Bonnier G., 1934 - *Flore complète illustrée en couleurs de la France, Suisse et Belgique (comprenant la plupart des espèces d'Europe)*, 12 vol., Belin, Paris.
- Bouillet V., 2011 - *Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas-de-Calais*, extrait de la page IV sur la façon de nommer les plantes en français.
- Brummitt R.K., Powwel C.E., 1992 - *Authors of Plant Names*. Royal Botanical Garden, Kew, England.

- Coste H., 1937a. - *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*, 3 tomes, Librairie des Sciences et des Arts, Paris.
- Derécu M., 2011 - *Établissement d'un guide de nomenclature normalisé en français pour les trachéophytes de France métropolitaine*, Mémoire de Master 1-Biodiversité végétale tropicale (B.V.T)
- Ferrari J.-P., 1984 - *Dictionnaire étymologique de la flore française*, Editions Lechevalier, Paris
- Fournier P., 1977 - *Les quatre flores de France, Corse comprise*, Tome I Texte, Tome II. Atlas, Lechevalier, Paris.
- Geerinck D., 2004 - Les noms francophones des genres d'Anthophytes en Belgique, *Taxonomia* **13** : 5-15
- Grandtner M.M., Beailieu M.-A., 2010 - Quelques principes de normalisation des noms botaniques français : les arbres d'Amérique du Nord, *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal* **55** : 558–568
- Jauzein P., 1995 - *Flore des champs cultivés. Techniques et pratiques*, INRA Paris
- Lamoureux G., 2002 - Noms français des plantes, suivi de Pourquoi la minuscule ?, in: Guide d'identification, flore printanière, Fleurbec éditeur, Québec, Canada, pp. 16–25
- Lavoie A. 2012 - Les noms français des bryophytes du Québec-Labrador, Canada : Anthocérotes et Hépatiques, *Carnets de bryologie* **2** : 1–11.
- Lavoie A., 2014 - Les noms français des bryophytes du Québec-Labrador, Canada : Mousses, *Carnets de bryologie* **6** : 1-17
- McNeil J., 2012 - *International Code of Nomenclature for Algae, Fungi and plants (Melbourne Code)*, Koeltz Scientific Books
- Prelli R., 1985 - *Guide des Fougères et des plantes alliées*, Lechevalier, Paris
- Rameau J.C. et coll., 1989 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 1. Plaines et collines*, Institut pour le développement forestier, Paris.
- Rameau J. C. et coll., 1993 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 2. Montagnes*, Institut pour le développement forestier, Paris.
- Rameau J. C. et coll., 2008 - *Flore forestière française. Guide écologique illustré. 3. Région méditerranéenne*, Institut pour le développement forestier, Paris.
- Reduron J.-P., 2007 - Ombellifères de France. Monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française, *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle série spécial* **26**: 1-564, **27**: 565-1141, **28**: 1143-1726.
- Reduron J.-P., 2008 - Ombellifères de France. Monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française, *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest. Nouvelle série spécial*, **29**: 1727-2348, **30**: 2349-3004
- Rovea J., 2011 - *Noms recommandés par le comité pour les noms français des champignons*, en ligne sur le site [www.mycofrance.fr/wp-content/uploads/Chapeau\\_SMF\\_MAJ\\_2011.pdf](http://www.mycofrance.fr/wp-content/uploads/Chapeau_SMF_MAJ_2011.pdf)
- Stearn W.T., 2004 - *Botanical Latin*, Timber Press, 4<sup>ème</sup> édition
- Wikipédia 2014 - Comment trouver et traiter les noms français ou scientifiques
- Wikipédia 2014 - Conventions typographiques

